

Province de Québec
Ville d'Acton Vale

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR L'ANNÉE 2025

(Année d'élections)

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, que conformément aux articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 est fixé aux dates et heures suivantes :

Lundi 20 janvier 2025, à 20 h.	Lundi 07 juillet 2025, à 20 h.
Lundi 03 février 2025, à 20 h.	Lundi 04 août 2025, à 20 h.
Lundi 17 février 2025, à 20 h.	Lundi 18 août 2025, à 20 h.
Lundi 03 mars 2025, à 20 h.	Mardi 02 septembre 2025, à 20 h.
Lundi 17 mars 2025, à 20 h.	Lundi 15 septembre 2025, à 20 h.
Lundi 07 avril 2025, à 20 h.	Mardi 30 septembre 2025, à 20 h.
Mardi 22 avril 2025, à 20 h.	Lundi 10 novembre 2025, à 20 h.
Lundi 05 mai 2025, à 20 h.	Lundi 17 novembre 2025, à 20 h.
Mardi 20 mai 2025, à 20 h.	Lundi 01 décembre 2025, à 20 h.
Lundi 02 juin 2025, à 20 h.	Lundi 15 décembre 2025, à 19h (budget)
Lundi 16 juin 2025, à 20 h.	Lundi 15 décembre 2025, à 20h.

Donné à Acton Vale, ce 4 décembre 2024.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA
Greffière